

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Marsonnas, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 20 février 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - B. POMATHIOS (suppléant de R. GUILLERMIN) - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - JL. FROMONT (suppléant de M. MATHY) - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - D. BEREZIAT - R. LONGERON - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - F. THOMASSON (suppléant de L. GUILLEMOT) - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - R. GUILLERMIN - M. MATHY - C. DUBOIS - M. SERREDSZUM - P. MARMONT

Secrétaire de séance : G. CHOSSAT

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 36 ; Votants : 36

Gérard Chossat, maire de Marsonnas accueille les élus communautaires. Il présente les dernières réalisations de la commune : la réfection du pont du Sougey en maîtrise d'ouvrage partagée avec la commune de Montrevel, le remplacement du tracteur agricole, la rénovation de trois vitraux et de la porte d'entrée de l'église. Le parking du terrain de foot est en voie d'achèvement. L'entreprise qui installera les nouveaux vestiaires modulaires sera désignée très prochainement. La commune souhaite redynamiser le commerce local. Elle a acheté le local de l'ancienne boucherie pour y promouvoir une boulangerie bar restauration rapide.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, le Président salue la présence de Bénédicte Bouilloux, conseillère générale jeune du canton et habitante de Marsonnas. Elue en novembre 2011, elle termine son mandat courant mars 2013. Elle a siégé au sein de la commission solidarité qui a mis en place un site pour venir en aide aux jeunes en difficulté familiale et scolaire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 JANVIER 2013

Le conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 FÉVRIER 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tableau des emplois : modification d'un emploi permanent

Quelques jours après la rédaction de l'ordre du jour, ce rapport est devenu sans objet. En effet, il était proposé de créer un emploi permanent à la Direction des infrastructures et de l'environnement (DIE) en vue de recruter un agent communal qui ne peut plus occuper son poste en raison de restrictions médicales. Une permutation était possible puisqu'un agent de la DIE souhaitait rejoindre les services de la commune en question. Or, ce dernier vient de décliner l'offre de poste dans la commune. D'autres solutions sont à rechercher. Cette situation illustre les difficultés rencontrées pour maintenir l'employabilité des agents, notamment sur certains métiers. L'audit sur la gestion des ressources humaines pointe également ces problèmes. Une plus grande mobilité des agents doit être favorisée et envisagée avant toute création d'emploi.

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) : adoption du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013

Le CLIC est géré par une entente intercommunautaire constituée des Communautés de communes de Montrevel, Pont de Vaux, Pont de Veyle, Coligny et Saint-Trivier de Courtes. La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) a fait savoir que sa participation au financement du CLIC allait se réduire en 2013 (de 22 872 euros à 13 333 euros) pour disparaître en 2014. Dans la région Rhône-Alpes, l'Ain reste le seul département à ne pas avoir internalisé les CLIC dans les services des conseils généraux. La CARSAT avance le trop grand nombre de CLIC dans l'Ain et le faible nombre de personnes renseignées. Le Conseil général attend les avis des structures porteuses des CLIC pour décider de leur avenir, mais il paraît peu probable que les financements départementaux soient en hausse.

Malgré le désengagement de la CARSAT déjà constaté en 2012, le compte administratif 2012 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 3 893,99 euros. La section investissement est excédentaire de 5 295,90 euros. Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé en report de fonctionnement. *(Adopté, unanimité)*

Le projet de budget 2013 propose un crédit de dépense de 8 222 euros en investissement pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 97 483 euros (67 800 euros pour le personnel, 26 756 euros pour les charges à caractère général, 2 927 euros pour la dotation aux amortissements). Les dépenses de personnel seront en hausse : à l'issue de son congé maternité, l'animatrice reprendra à mi-temps. Une personne assurera la continuité du service en son absence. Les recettes prévisionnelles proviennent du Conseil général (64 250 euros) et de la CARSAT (13 333 euros). Si la CARSAT ne verse pas la totalité de la subvention 2013, les Communautés de communes seront appelées à participer au financement conformément à la convention de l'entente. En 2014, avec le désengagement total déjà confirmé de la CARSAT, la participation des intercommunalités serait de l'ordre de 10 000 euros. *(Adopté, unanimité)*

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

I. Parc d'activités économiques Bourg sud

- Approbation de la création d'une société publique locale (SPL)

Cap 3B et les intercommunalités membres ont décidé d'aménager le parc d'activités économiques Bourg sud (60 hectares sur les communes de Tossiat, Montagnat et Certines). Il est proposé de créer une Société publique locale (SPL) qui aura pour objet « *la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant au développement du bassin de vie de Bourg-en-Bresse* ». La SPL sera dotée d'un capital social de 252 000 euros souscrit par chacune des 8 entités membres (les intercommunalités membres de Cap 3B et la ville de Bourg-en-Bresse) outre Cap 3B. Il est demandé à la Communauté de communes de Montrevel d'entrer au capital de la SPL à hauteur de 14 000 euros correspondant à 28 actions de 500 euros chacune et d'inscrire cet engagement au budget. La totalité de cet apport sera immédiatement versé afin de libérer le capital social de la société. En entrant au capital de la SPL, la Communauté de communes de Montrevel investit pour la première fois en dehors de ses limites administratives. Elle marque ainsi son appartenance au bassin de vie de Bourg-en-Bresse. La première mission de la SPL concernera l'aménagement de Bourg sud mais d'autres projets pourront lui être confiés. *(Adopté, unanimité)*

- Approbation de la convention de partage de fiscalité

Il est proposé d'approuver la convention de partage de fiscalité qui définit les modalités selon lesquelles les produits fiscaux seront reversés aux actionnaires de la SPL. Le montant d'entrée au capital a été déterminé suivant le nombre d'habitants. La participation au capital se distingue des dépenses à verser pour la réalisation des travaux. La Communauté de communes participera à hauteur de 11,68% du montant estimé, soit environ 691 000 euros. Les retours de fiscalité seront proportionnels à ce versement. (*Adopté, unanimité*).

II. Réalisation d'un schéma territorial des modes de déplacements doux

L'étude de prospective a identifié la question des transports comme un enjeu important pour le positionnement du territoire et son ouverture vers l'extérieur. Le diagnostic fait apparaître une faiblesse de la desserte en transports collectifs, une précarité énergétique grandissante avec le renchérissement du prix des carburants et une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle peu développée. Une étude visant à améliorer les dessertes en transports collectifs est en cours de réalisation à l'échelle de Cap 3B et du SCoT. Des propositions concrètes devraient être formulées en mai 2013. Les premières actions opérationnelles issues de l'engagement de la réalisation de la voie verte sont programmées. Il reste cependant à réaliser un schéma territorial pour les déplacements doux. Il sera complémentaire de la voie verte car prenant appui sur la dorsale qu'elle constitue. Préalablement, une étude de faisabilité permettant d'identifier le public et les pratiques, de préciser les itinéraires à créer, leurs caractéristiques, leurs coûts et leur programmation et de localiser et configurer les espaces intermodaux doit être engagée. Cet exercice est estimé à 29 900 euros TTC, auxquels il conviendra de déduire les subventions attendues (7 500 euros du Conseil régional et 12 500 euros des fonds européens LEADER). (*Adopté, unanimité*)

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

Tous les maires du territoire ont été destinataires d'un courrier de représentants de parents d'élèves de Saint-Martin le Châtel demandant une mise en place concertée de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Or la Communauté de communes n'a pas la compétence scolaire, ce qui ne l'autorise pas à être le maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la réforme. Un transfert de compétence de la compétence scolaire vers la Communauté de communes n'est pas à l'ordre du jour tant les élus considèrent que la commune est l'échelon de proximité le plus à même de gérer cette nouvelle compétence. Beaucoup de communes au plan national semblent décider à demander une dérogation pour une application de la réforme en 2014. Ce qui laisse une vraie opportunité à toutes celles qui souhaiteraient modifier les rythmes scolaires dès 2013 : l'opportunité de s'assurer le concours des fédérations d'éducation populaire en ingénierie de montage de projet et d'être accompagnés par l'Etat (services et concours financiers). Cela dit, certaines questions pourront trouver des réponses à l'échelon communautaire comme la meilleure façon d'orienter nos services offerts à la population plus encore en direction du public scolaire. Cette réforme ouvre la possibilité d'imaginer un projet éducatif de bonne qualité associant tous les acteurs de l'école (élus, enseignants, parents d'élèves, mouvement associatif).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Gérard Chossat

Le Président,
Jean-Pierre Roche

